

Coalition pour l'application du PMAD — Corridor forestier Châteauguay-Léry



REGROUPEMENT DES
CITOYENS DE LÉRY



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Malgré la reconnaissance de la CMM comme projet prioritaire de conservation

Léry s'apprête à détruire 90% de sa forêt en plein cœur du corridor forestier Châteauguay/Léry!

(Châteauguay, le 26 juin 2013) Le conseil municipal de Léry adopte en vitesse un plan d'urbanisme qui programme la destruction du cœur du Corridor Forestier Châteauguay-Léry

Profitant de la période estivale et de toutes les entourloupettes « permises » par les lois régissant le monde municipal, le conseil municipal de Léry a adopté le 10 juin dernier, un projet de plan d'urbanisme tricoté sur mesure pour l'industrie du développement domiciliaire. Ce plan programme la destruction de 90% des milieux naturels sur leur territoire. Selon ce plan de destruction massive, seule une étroite bande de terrain appartenant à Transport Québec (MTQ) et quelques terrains de la Fondation de la Faune du Québec seraient préservés.

Les enjeux

Un projet prioritaire de la CMM

Le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) récemment adopté et mis en vigueur par la Communauté Métropolitaine de Montréal avait pourtant misé gros sur le Corridor forestier Châteauguay-Léry et en avait fait le projet prioritaire de son plan de mise en œuvre.

Le tiers de cet écosystème forestier exceptionnel se situe sur le territoire de Léry. Toutefois, cette portion constitue le cœur du Corridor. De son côté, la Ville de Châteauguay, a déjà pris des mesures réglementaires afin de préserver l'intégrité des milieux naturels d'intérêt sur son territoire et elle a débuté des acquisitions stratégiques de terrains privés.

L'aménagement du territoire à Léry.

Longtemps négligé, ce territoire non développé offre depuis l'installation récente d'une infrastructure sanitaire municipale (eau et égouts) des perspectives intéressantes pour les développeurs. La Ville de Léry doit donc reformuler son plan d'urbanisme qui date des années

90. Une première proposition présentée à la population en 2010 a vivement été rejetée par les citoyens.

Le conseil municipal, profitant d'une fin de mandat, de l'indisponibilité des citoyens en période estivale et de possibles avis de conformité à un schéma d'aménagement régional actuellement en vigueur, débute donc l'adoption des règlements du même plan d'urbanisme présenté en 2010.

Une copie des documents relatifs aux nouveaux règlements d'urbanisme nous ayant été refusée, après une consultation sur place à l'hôtel de ville, voici quelques faits saillants de cette consultation :

1. À l'exception d'une mince bande de terrains appartenant au MTQ, et pour laquelle le MDDEFP a déjà signifié son intention pour la conservation, la totalité des milieux naturels sur le territoire de Léry sera détruite. Or, ces milieux naturels constituent le cœur du Corridor forestier Châteauguay-Léry reconnu par la CMM.
2. Le projet de plan d'urbanisme de Léry programme un développement résidentiel qui ferait passer la population actuelle de 2 377 habitants à plus de 15 000 habitants sans que rien n'ait été prévu pour assurer les services auxquels doit s'attendre une communauté de cette envergure. Dans ce plan, aucun espace n'a été réservé pour l'établissement des écoles, des parcs, d'une bibliothèque, d'une caserne de pompier ou autre! Tout l'espace disponible sur le territoire est offert au développement résidentiel et commercial!

Les citoyens de Léry se sentent aujourd'hui floués par des élus qui leur ont répété pendant trois ans qu'ils les avaient écouté, que le nouveau plan d'urbanisme préserverait leur forêt et que la population ne dépasserait pas le seuil de 5 000 habitants.

L'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEFP

En mars 2012, le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), a reçu une demande d'autorisation pour intervention en milieux humides pour un projet de développement résidentiel situé au cœur même du corridor forestier à Léry. Le MDDEFP n'a pas à ce jour émis un avis de refus à cette demande d'autorisation qui serait en contradiction avec les orientations gouvernementales et qui pourrait bousiller le projet de conservation et de mise en valeur du Corridor forestier Châteauguay-Léry.

Les citoyens avaient pourtant confiance...

Jusqu'à il y a de cela deux semaines, les citoyens de la région étaient pourtant confiants de voir leur projet de conservation réalisé. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry étant le projet prioritaire de la CMM, le conseil municipal de Léry ne pouvait quand même pas adopter un tel plan insensé d'urbanisme à quatre mois des élections municipales!

Heureusement, le conseil municipal de Léry n'est pas le maître absolu de son plan d'urbanisme.

De nombreuses instances politiques pourraient, si elles le voulaient, empêcher l'adoption de ce plan insensé et la destruction d'un écosystème forestier d'une valeur unique. Ce sont les responsables de ces instances que nous interpellons.

Nous demandons que...

La Première Ministre du Québec

- ✓ S'assure auprès de ses ministres de l'application rigoureuse des différentes lois relatives à la protection des milieux naturels et de la cohérence de leurs pratiques avec les orientations annoncées par son gouvernement

Le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire

- ✓ S'assure du suivi de la conformité des pratiques de la CMM à ses orientations gouvernementales
- ✓ S'assure que la MRC et la Ville de Léry aient des pratiques démocratiques vraiment démocratiques et qu'elles respectent, elles aussi, les orientations gouvernementales.
- ✓ Supporte les villes et MRC qui utilisent les outils que leur offrent les différentes lois du Québec pour protéger les milieux naturels

Le Ministre du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs

- ✓ Signifie son opposition à toute demande d'intervention en milieux naturels située dans le Corridor Châteauguay-Léry (bois métropolitain)
- ✓ Utilise les lois à sa disposition (Loi sur la conservation du patrimoine naturel et Loi sur l'expropriation) pour assurer la protection du Corridor forestier Châteauguay-Léry

Le Ministre des Transports du Québec

- ✓ Transfère immédiatement les terrains de l'ancien tracé de la 30 au MDDEFP pour des fins de conservation

La CMM

- ✓ Mette tout en œuvre pour ne pas rater son premier test de protection des bois métropolitains (milieux naturels)
- ✓ Crée un fonds qui assumerait les risques éventuels de poursuites contre les villes qui adopteraient les règlements nécessaires à la mise en œuvre des orientations du PMAD

La MRC de Roussillon

- ✓ Mette en application le PMAD et adopte des règlements de concordance cohérents
- ✓ Rejette le projet de règlements d'urbanisme adoptés par le conseil municipal de Léry

Le Conseil de ville de Léry

- ✓ Retire ce projet de plan d'urbanisme qui ne respecte ni les orientations du PMAD, ni la volonté de leurs citoyens qui ont déjà exprimé un refus clair à ce plan d'urbanisme, ni les principes les plus fondamentaux de la démocratie

Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie du MAMROT

- ✓ Prene connaissance des pratiques du conseil municipal de Léry et mène une enquête si nécessaire

L'UPAC

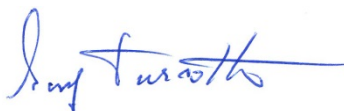
- ✓ Prene connaissance des pratiques du conseil municipal de Léry et mène une enquête si nécessaire

Et que tout ce beau monde puisse travailler ensemble de façon cohérente à mener à terme ce projet qui profitera aux citoyens actuels et futurs de la région de Montréal

-30-

Pour plus de détails sur cet enjeu environnemental, politique et plus, nous vous invitons à communiquer avec nos porte-paroles

Pièces jointes :



Guy Turcotte

514 970-7475

sos.fern@sympatico.ca



Michel Robillard

514 500-5804

citoyenrobillard@gmail.com



Luc L'Écuyer

450 698-3133 poste 230

luc.lecuyer@heritagestbernard.qc.ca

SOS Forêt
FERNAND-SEGUIN

REGROUPEMENT DES
CITOYENS DE LÉRY



Héritage
Saint-Bernard

- Carte du Corridor forestier Châteauguay-Léry
- Plan d'affectation des sols, nouveau plan d'urbanisme de Léry
- Extraits du PAE
- Invitation à la séance du Conseil de la MRC de Roussillon

Une version électronique du dossier de presse et des photos sont disponibles à l'adresse suivante : <http://goo.gl/Arv8X>